

Ciel ouvert - Appel aux mécènes

L'association

Elle a été créée en Janvier 2002. Elle a pour but de soutenir les artistes de toutes disciplines qui produisent leurs œuvres dans le cadre du Hameau de La Brousse ainsi que dans les lieux appartenant aux organismes adhérents de l'association, de les aider dans le développement de leur œuvre par la promotion, l'édition, la production audiovisuelle et, spécialement, l'accueil en résidence.

Depuis sa première année d'activité, Ciel Ouvert a affirmé sa volonté d'ecclésiaste et la qualité de ses propositions.

Elle a organisé de nombreux spectacles (musique, théâtre, danse) et a développé le projet du Jardin Habité, parc de sculptures et installations contemporaines, qui accueille maintenant une vingtaine d'œuvres sur un site paysagé et protégé. De 2007 à 2010, Ciel ouvert a accueilli le Centre Dramatique Poitou-Charentes, dirigé par Claire Lasne Darcueil, pour des opérations Hiver-chapiteau et Printemps-chapiteau.

En cette période de financements publics en baisse, Ciel ouvert souhaite continuer à accueillir des artistes en leur dédiant un espace de création, la "Résidence secondaire". Son coût de fonctionnement annuel serait de 13 000 euros et permettrait d'accueillir une quinzaine de résidences par an.

Le mécénat

Depuis la loi du 1er août 2003, les entreprises bénéficient au titre du mécénat d'une réduction d'impôt de 60% du montant de leurs dons, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires (art. 238 bis du Code Général des Impôts).

Il est possible, en cas de dépassement du seuil, de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants. En cas d'exercice non bénéficiaire, le report de la réduction d'impôt s'effectue sur l'année suivante. Pour 100 € de don, le mécène peut déduire 40 € de ses impôts et obtenir une valorisation en nature de 25 €. Le coût effectif pour l'entreprise est de 15 €.

Des exemples d'aides et de contreparties :

		Exemple 1	Exemple 2
Montant du don	<i>100 %</i>	1000 €	3000 €
Coût fiscal après déduction d'impôt	<i>Reste 40 %</i>	400 €	1200 €
Contreparties valorisées	<i>D'une valeur de 25 % du don</i>	Mise à disposition du Jardin habité pour 1 journée	Spectacle "petite forme" offert à l'entreprise
Coût effectif net	<i>Reste 15 % du don initial</i>	150 €	450 €

Devenir mécène de Ciel ouvert c'est :

- soutenir les artistes dans leurs démarches de création
- aider la diffusion artistique de qualité en milieu rural
- développer des actions de sensibilisation vers tous les publics
- Rendre visible une démarche de développement durable et écologique

Association Ciel ouvert - La Brousse 16410 SERS

05 45 24 95 72 - cielouvert2@orange.fr - <http://cielouvert.free.fr>

Photos de haut en bas : Accueil du chapiteau du Centre Dramatique Poitou-Charentes à Dignac, concert de flamenco avec Cécilia Briavoine, sculpture d'André Lamourère : "Strange Fruits", vue du Jardin habité.

